

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2036

présenté par

M. Peu, M. Wulfranc, M. Bruneel, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,
M. Nilor, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 7, après la seconde occurrence du mot :

« agricole »,

insérer les mots :

« ou si ces constructions ont pour conséquence une réduction des surfaces situées dans les espaces naturels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les risques de réduction des surfaces agricoles ont bien été intégrés en commission, conformément à la volonté du groupe GDR, mais pas les risques de réduction des espaces naturels, ce qui est l'objectif de cet amendement.